



Parti socialiste
jurassien

Postulat n° 346

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

**Fondation rurale interjurassienne :
vers une structure jurassienne propre à notre Canton ?**

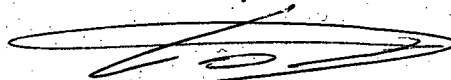
Le 23 avril 2014, le Parlement jurassien a accepté, par 55 voix contre 1 et 2 abstentions, la motion n° 1086 «Collaborations interjurassiennes : faisons le point !» déposée par notre groupe parlementaire.

Dans son rapport du 2 juin dernier sur la reconstitution de l'unité du Jura, le Gouvernement jurassien a donc établi la liste des collaborations interjurassiennes et a indiqué son appréciation quant aux suites qu'il comptait donner pour chacune d'entre elles.

Certaines décisions fortes ont été prises par le Gouvernement jurassien. On pense notamment ici au délégué interjurassien à la jeunesse. Pour d'autres collaborations, et en particulier pour la Fondation rurale interjurassienne, le délai très court entre l'acceptation de la motion et le rapport du Gouvernement laisse supposer que l'étude n'a pas été très approfondie.

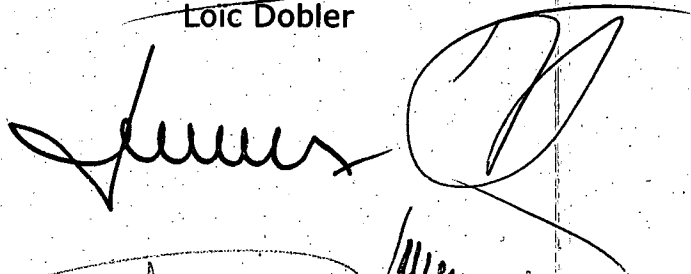
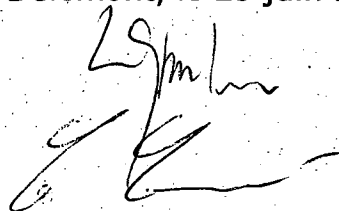
Dès lors, nous demandons au Gouvernement d'étudier en détail la possibilité de créer une structure équivalente à l'actuelle FRI mais qui serait propre à la République et Canton du Jura. Dans son rapport au Parlement, le Gouvernement veillera à analyser objectivement les avantages et les inconvénients d'un tel changement.

Le responsable :

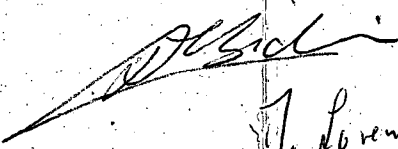
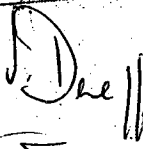


Loïc Dobler

Delémont, le 25 juin 2014



A. Vega



J. Lorenz

